



AB SCIENCE FAIT UN POINT SUR LA RENEGOCIATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE SES EMPRUNTS AVEC SES CREANCIERS FINANCIERS

- **UN ACCORD DE PRINCIPE A ETE OBTENU SUR UN DECALAGE DE DEUX ANS DU REMBOURSEMENT DES PRETS GARANTIS PAR L'ETAT**
- **L'ECONOMIE SUR LA PERIODE SERA INVESTIE EN R&D**
- **CET ACCORD EST CONDITIONNEE PAR LE DECALAGE DE LA DATE DE REMBOURSEMENT DU PRET BEI COVID DONT LA NEGOCIATION EST EN COURS**

Paris, 30 juin 2025, 8h

AB Science SA (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui qu'un accord de principe a été obtenu avec ses créanciers financiers en vue du décalage de 24 mois du remboursement de sa dette bancaire (pour un montant total de l'ordre de 3,7 millions d'euros à l'ouverture de la procédure de conciliation en janvier 2025). La mise en œuvre de cet accord est conditionnée au décalage d'au moins 12 mois du remboursement d'un prêt souscrit auprès de la BEI (pour un montant total de 12 millions d'euros en principal, initialement remboursable en janvier et décembre 2028).

Durant toute la période de négociation, un *standstill* a été accordé par les créanciers.

Un accord unanime des créanciers financiers a été obtenu sur les modalités de restructuration suivantes :

- **PGE pour un solde de 3,5 millions d'euros**
 - Gel des échéances en capital du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026
 - Reprise de l'amortissement au 1^{er} janvier 2027
 - Allongement de la période de remboursement du solde de 3,5 millions d'euros, trimestriellement entre le 31 mars 2027 et le 31 mars 2029
- **Prêt Innovation pour un solde de 0,2 million d'euros**
 - Gel des échéances en capital du 1^{er} janvier 2025 au 30 septembre 2025
 - Reprise de l'amortissement au 1^{er} octobre 2025
 - Remboursement du solde de 0,2 million d'euros, trimestriellement entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026

Cet accord des banques est conditionné au report d'au moins 12 mois de l'entrée en amortissement du prêt BEI. Le prêt avec la BEI est un prêt octroyé en deux tranches de 6 millions d'euros chacune, dont la première tranche arrive à maturité le 1^{er} janvier 2028 et la seconde tranche le 31 décembre 2028. La Société poursuit ses échanges avec la BEI pour obtenir ce report.

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière

investors@ab-science.com